
DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « COUPURES » du
26/11/2024 à 20h30

Décision n° PC2024-CC006

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « LA POURSUITE DU BLEU », domiciliée au 18 Boulevard Barbès - 75018 Paris représentée par Margaux GREGOIR en qualité de Présidente de l'organisation de la représentation du spectacle « COUPURES » le 26 novembre 2024 à 20h30 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « LA POURSUITE DU BLEU », tels qu'annexés à la décision.

Article 2 : D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 8 395,80 € TTC.

Article 3 : De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

Article 4 : De faire de la présente décision l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité.

Fait à CAUDRY, le 14 octobre 2024.



Le Maire,



Frédéric BRICOUT

**CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION
D'UN SPECTACLE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉ·E·S :

● **RAISON SOCIALE :** La Poursuite du Bleu
ADRESSE : 18 Boulevard Barbès - 75018 Paris - France
TÉLÉPHONE : 0645077087
SIRET : 80341769000028
TVA Intracommunautaire : FR89803417690
APE : 9001Z
LICENCE ENTREPRENEUR DE SPECTACLE : PLATESV-R-2020-011478
REPRÉSENTÉE PAR : Margaux GREGOIR
EN QUALITÉ DE : présidente

CI-APRÈS DÉNOMMÉE "LE PRODUCTEUR"

ET

● **RAISON SOCIALE :** Ville de Caudry
ADRESSE : Place du Général de Gaulle - 59540 Caudry
TVA Intracommunautaire : Non assujettie
SIRET : 215 901 398 000 10
APE : 8411Z
LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES : 1-1115723 et 3-1000568

REPRÉSENTÉE PAR : Frédéric Bricout
EN QUALITÉ DE : Maire

CI-APRÈS DÉNOMMÉ "L'ORGANISATEUR"

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

- A. LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France et dans le monde du spectacle qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation.
- B. L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle de spectacle du *Théâtre* sise Place du Général de Gaulle – 59540 Caudry, d'une capacité de **500** places, dont LE PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.
- C. En outre, l'ORGANISATEUR accepte les conditions techniques Son et Lumières indispensables au bon déroulement du spectacle.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après **1 (une)** représentation du spectacle ci-dessous défini, le **mardi 26 novembre 2024 à 20h30**, dans le lieu précité :

Titre de l'œuvre : Coupures (ci-après "*Le spectacle*")

De : Paul-Eloi Forget et Samuel Valensi

Avec : June Assal, Michel Derville, Paul-Eloi Forget en alternance avec Brice Borg, Valérie Moinet,

Samuel Valensi et Lison Favard en alternance avec Emelyne Chirol

Mise en scène : Paul-Eloi Forget et Samuel Valensi

Durée : 90 minutes

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étranger-e-s dans le spectacle.

Il garantit à l'ORGANISATEUR une jouissance paisible des droits de représentation pour la ou les dates définies à l'Article 1 du présent contrat.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et démontage, et au service des représentations. Il assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de ce personnel. Il aura à sa charge les droits d'auteurs et en assurera le paiement.

En matière de publicité et d'information, l'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

L'ORGANISATEUR prendra en charge le transport aller et retour des décors, costumes et accessoires nécessaires à la représentation et effectuera les éventuelles formalités douanières (voir Article 5).

L'ORGANISATEUR s'engage également à réserver un siège en salle pour un des comédiens (voir conditions et détails dans l'Article 11).

Le spectacle est déposé auprès de la SACD. Le paiement des droits d'auteur, de mise en scène et de création musicale est à la charge de l'ORGANISATEUR, lequel s'engage à verser ces droits directement à la SACD. Ces droits seront calculés en proportion des recettes brutes ou sur le prix de vente du spectacle, selon la formule la plus favorable aux auteurs. L'ORGANISATEUR s'engage à effectuer la déclaration de représentation auprès de la SACD. Il s'engage également à fournir à la SACD les bordereaux de recettes de la représentation dans un délai ne dépassant pas un mois suivant celle-ci, afin de calculer les droits d'auteur si la base des recettes brutes est retenue.

De même, la création musicale du spectacle est déposée auprès de la SPEDIDAM. Le paiement de ces droits d'utilisation d'enregistrement pour la sonorisation de spectacle vivant, est à la charge de l'ORGANISATEUR, lequel s'engage à verser ces droits directement à la SPEDIDAM. Ces droits seront calculés en proportion des recettes brutes ou sur le prix de vente du spectacle. L'ORGANISATEUR s'engage à fournir à la SPEDIDAM les bordereaux de recettes de la représentation dans un délai ne dépassant pas un mois suivant celle-ci, afin de calculer les droits d'auteur si la base des recettes brutes est retenue.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les droits et taxes suivants, dont le pourcentage aura été calculé sur la recette de billetterie hors TVA ou le prix de cession HT et hors TVHR, selon la formule la plus favorable à l'auteur :

- le règlement des droits d'auteurs, d'un montant de 10,5% (+ CCSA 2,10%); ces droits seront à verser auprès de la SACD.
- le règlement des droits de mise en scène, d'un montant de 3,5% (+ CCSA 0,70%) ; ces droits seront à verser auprès de la SACD.
- le règlement des droits de musique de scène, d'un montant de 1,12% (+ CCSA 0,22%) ; ces droits seront à verser auprès de la SACD.
- le règlement de la taxe fiscale sur les spectacles, d'un montant de 3,50% ; cette taxe sera à verser auprès de l'ASTP sur le compte du PRODUCTEUR.
- le règlement des droits musicaux, d'un montant de 1,2% ; ces droits seront à verser auprès de la SPEDIDAM.
- le règlement des droits musicaux, d'un montant de 0,16% ; ces droits seront à verser auprès de la SACEM.

Musiques comptabilisées pour le versement des droits musicaux auprès de la SACEM :

- Veridis Quo - Daft Punk : 32 secondes
- The Girl from Ipanema - Stan Getz : 39 secondes

Musiques de scènes comptabilisées par la SACD :

- Le terrain - Lison Favard : 1:00 min
- Roue de la fortune - Lison Favard : 1:25 min
- La Coopérative - Lison Favard : 1:10 min
- Il fera beau - Lison Favard : 1:30 min
- Préfecture - Lison Favard : 1:12 min
- Rêve de Sahar - Lison Favard : 2:19 min
- Récolte - Lison Favard : 2:20

Le PRODUCTEUR confirme à l'ORGANISATEUR que le nombre de représentations données du spectacle sera supérieur à 141 représentations depuis sa création : le taux de TVA applicable sur la billetterie sera donc de 5,5%.

ARTICLE 4 - PRIX DE CESSION

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, les sommes suivantes :

- 6 700,00 € HT + TVA à 5,5 % soit 7 068,50 € TTC (*sept mille soixante-huit euros et cinquante centimes*)

ARTICLE 5 - FRAIS DE TRANSPORT, FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR (TVHR)

Il est entendu entre les parties aux présentes que l'équipe technique du PRODUCTEUR devra être sur place le mardi 26 novembre 2024 à 8h. Le reste de l'équipe arrivera le mardi 26 novembre 2024 dans la journée pour permettre d'effectuer des raccords. L'ensemble de l'équipe du PRODUCTEUR repartira le lendemain de la représentation dans la journée.

5.1. L'ORGANISATEUR aura à sa charge les frais de transport du décor aller et retour seront facturés par le PRODUCTEUR à l'ORGANISATEUR sur la base d'un aller-retour, soit un total de :

365,50 € HT + T.V.A à 5,5% = 385,60 € TTC

Les frais de transport du décor sont inclus dans l'enveloppe de frais de TVHR du devis validé entre les deux parties.

5.2. L'ORGANISATEUR aura à sa charge les frais de transport de l'équipe artistique et d'administration sur la base d'un aller-retour en train en 1^{ère} classe modifiable, soit un total de :

630,00 € HT + T.V.A. à 5,5% = 664,65 € TTC

Les frais de transferts entre la gare, la salle de spectacle, l'hôtel et les lieux de restauration sont également à la charge de l'ORGANISATEUR.

Les frais de transport de l'équipe sont inclus dans l'enveloppe de frais de TVHR du devis validé entre les deux parties.

5.3. L'ORGANISATEUR aura à sa charge les frais de repas (déjeuners et dîners) pour 9 personnes, pendant la durée nécessaire à leur présence sur place pour assurer la représentation, sur les bases suivantes :

- 25/11/2024 : 2 déjeuners 2 dîners défrayés
- 26/11/2024 : 9 déjeuners défrayés et 9 dîners pris en charge et organisés directement par l'ORGANISATEUR
- soit un total de 9 repas pris en charge directement par l'ORGANISATEUR et 13 repas défrayés et facturés soit : **262,60 € HT + T.V.A. à 5,5% = 277,04 € TTC** selon le tarif en vigueur.

Les frais de repas défrayés sont inclus dans l'enveloppe de frais de TVHR du devis validé entre les deux parties.

Si l'ORGANISATEUR est amené à fournir des repas, celui-ci veillera à proposer des repas végétariens (sans viande ni poisson, oeufs et fromages appréciés) complets. Des exemples de repas végétariens complets sont disponibles ici :

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1768-recettes-des-4-saisons-a-base-de-legumes-et-legumineuses.html>

Il mettra également à disposition en loges un catering végétarien (sans viande ni poisson) et local conformément aux dispositions de la fiche technique et de la Charte écologique et sociale fournie par le PRODUCTEUR (cf Article 12) : fruits, fromages, fruits secs, pain, tartinades de légumes, thé café, jus de fruits locaux...

5.4. L'ORGANISATEUR aura à sa charge les frais d'hébergement pour 9 personnes, pendant la durée nécessaire à leur présence sur place pour assurer la représentation, sur les bases suivantes :

- 25/11/2024 au 27/11/2024 (2 nuits) : 2 chambres simples en hôtel 3* minimum, petits déjeuners compris
- 26/11/2024 au 27/11/2024 (1 nuit) : 5 chambres simples en hôtel 3* minimum, petits déjeuners compris
- 26/11/2024 au 27/11/2024 (1 nuit) : 1 chambre double en hôtel 3* minimum, petits déjeuners compris.

L'ORGANISATEUR sera chargé d'effectuer les réservations nécessaires et d'en communiquer les informations utiles au PRODUCTEUR.

ARTICLE 6 - MONTAGE - DÉMONTAGE - RÉPÉTITIONS

Au plus tôt, et en tout état de cause avant la signature du contrat, le PRODUCTEUR fournira la fiche technique du spectacle adaptée au lieu de représentation. Son non-respect par l'ORGANISATEUR peut entraîner l'annulation pure et simple du spectacle, sans préjudice pour le PRODUCTEUR des sommes dues.

Le lieu théâtral sera mis à la disposition du PRODUCTEUR à partir du mardi 26 novembre 2024 à 8h, pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

Il est toutefois entendu que l'équipe technique de l'ORGANISATEUR aura pré-implanté le plan de feux, conformément à la fiche technique fournie par le PRODUCTEUR, avant l'arrivée de l'équipe du

PRODUCTEUR dans la salle. Le démontage et le rechargement seront effectués le mardi 26 novembre 2024 à l'issue du spectacle.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, le montant de la cession ainsi que les frais de TVHR dont détail est donné dans le tableau ci-dessous :

	HT	TTC
Cession	6 700 €	7 068,50 €
Frais de transport du décor	365,50 €	385,60 €
Frais de transport de l'équipe	630 €	664,65 €
Frais de repas	262,60 €	277,04 €
Soit un total de	7 958,10	8 395,80 €

Le règlement des sommes dues au PRODUCTEUR sera effectué sur présentation de facture :

- un acompte (50% du montant de cession), soit **3 534,25 € TTC** (TVA à 5,5%) à la date de la signature du présent contrat ;
- le solde (50% du montant de la cession, les frais annexes de TVHR), soit **4 861,55 € TTC** (TVA à 5,5%) le jour de la représentation, soit le **mardi 26 novembre 2024** au plus tard.

Le règlement des sommes dues au PRODUCTEUR sera effectué par mandat administratif (IBAN en annexe 1), sur le compte du PRODUCTEUR, dont les coordonnées sont les suivantes :

Titulaire du Compte : PRODUCTIONS LA POURSUITE DU BLEU

Domiciliation : CRÉDIT COOPÉRATIF, PARIS GARE DE L'EST, 102 BOULEVARD DE MAGENTA, 75010 PARIS

RIB : 42559 10000 08026648855 80

IBAN : FR76 4255 9100 0008 4885 580

BIC : CCOPFRPPXX

ARTICLE 8 - ASSURANCES

Le PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

ARTICLE 9 - ENREGISTREMENT - DIFFUSION

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat, nécessitera un accord préalable particulier.

ARTICLE 10 - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de

son exposé.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE 11 - PLACES ET INVITATIONS

Il est entendu que le PRODUCTEUR bénéficiera pour chaque représentation de 10 invitations professionnelles et de 6 invitations que le PRODUCTEUR s'engage à transmettre à une association partenaire.

L'ORGANISATEUR veillera également à laisser une place libre, réservée pour un comédien, afin qu'il puisse accéder librement et facilement à la scène durant le spectacle. La place sera idéalement située au premier rang côté cour, en bout de rangée. Un autre placement devra être soumis à validation technique. L'ORGANISATEUR veillera aussi à laisser une libre circulation entre la scène et la salle, et prévoir un accès sûr (via un escalier si la scène est surélevée) lors du spectacle.

L'ORGANISATEUR s'engage également à mettre en place un espace pour que le PRODUCTEUR organise la vente du texte et des affiches du spectacle. La vente sera assurée par le PRODUCTEUR et les éventuels bénéfices reviendront entièrement au PRODUCTEUR.

ARTICLE 12 - RESPECT DE LA CHARTE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Le présent contrat est assorti d'une "Charte écologique et sociale" établie par le PRODUCTEUR (voir annexe 2). La signature du présent contrat engage l'organisateur à respecter cette Charte.

ARTICLE 13 - COMPÉTENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

ARTICLE 14 - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux dispositions des Articles 1174 à 1177 et des Articles 1366 et 1367 du Code Civil, le contrat est signé électroniquement, ce que chacune des parties accepte expressément, au moyen du service YouSign. Chacune des parties reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

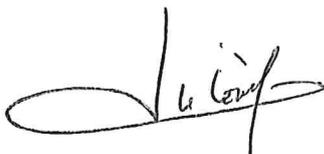
Il est précisé que pour l'exécution des présentes, la date de signature du contrat mentionnée ci-dessous prévaudra par rapport aux dates de signature électronique de chacune des parties.

Fait à Paris, le 05/09/2024 en deux exemplaires originaux.

Lu et approuvé, bon pour accord. *Chaque page du contrat doit être paraphée par les deux parties.*

L'Organisateur (signature et cachet)

Le Producteur (signature et cachet)



Lucy Decronumbourg

✓ Certified by // yousign

Paraphes :

Contrat de cession - Coupures

6 sur 10

L.D.



ANNEXE 1

IBAN Productions La Poursuite du Bleu



Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale			
42559	10000	08026648855	80
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation	BIC
CREDIT COOPERATIF	CCOPFRPPXXX

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	4255	9100	0008	0266	4885	580

<p>Agence PARIS GARE DE L EST</p> <p>102 BOULEVARD DE MAGENTA</p> <p>75010 PARIS</p> <p>TEL :</p>	<p>Intitulé du compte PRODUCTIONS LA POURSUITE DU BLEU LA POURSUITE DU BLEU</p> <p>23 RUE BEAUGENDRE</p> <p>78400 CHATOU</p>
--	---

ANNEXE 2 : Charte écologique et sociale



Charte écologique et sociale

La Poursuite du Bleu est une société à mission

Depuis novembre 2022, La Poursuite du Bleu s'est donnée le titre de société à mission. Sa mission est définie comme telle dans ses statuts : "L'engagement de son audience et de ses partenaires dans la construction d'un monde plus juste et soutenable grâce au spectacle vivant."

La charte qui suit vise à faire respecter ses engagements par ses équipes et ses partenaires.

Engagements pour un monde plus juste

Les salarié-e-s signataires de cette charte s'engagent à :

- garantir l'absence de discrimination au sein des équipes de La Poursuite du Bleu et de ses partenaires ;
- pratiquer l'égalité de salaire entre les salarié-e-s occupant un poste similaire (avec un rapport maximal d'1 à 2 sur le salaire horaire entre tou-s-tes les salarié-e-s de la compagnie).

La Poursuite du Bleu s'engage envers ses salarié-e-s :

- à ne faire preuve d'aucune discrimination au sein de ses équipes, lors des processus de recrutement et au cours de ses activités auprès de ses équipes et de ses partenaires ;
- à limiter les inégalités en assurant le même salaire à toutes les personnes qui occupent un poste similaire. (À titre d'exemple : deux salarié-e-s recruté-e-s en qualité d' "artiste dramatique" ne peuvent pas avoir un salaire horaire ou un cachet différent) ;
- à limiter les inégalités parmi ses équipes en assurant un rapport maximal d'1 à 2 sur le salaire horaire pour tou-s-tes les salarié-e-s. À titre d'exemple : un-e salarié-e employé-e en qualité de "régisseur-euse" ne peut pas avoir un salaire horaire plus de 2 fois inférieur à celui d'un-e salarié-e employé-e en qualité d' "artiste dramatique" ou de "metteur-se en scène" ;

¹ Les cachets des artistes sont valorisés à 8h de travail effectif



- défendre la parité homme-femme à l'échelle des équipes de création, des chef-fe-s de postes comme des artistes présent-e-s au plateau ;
- à respecter, dans le cadre de sa gouvernance, la parité chez ses actionnaires et à leur offrir une voix égale qu'importe leur détention capitalistique (un droit de vote par actionnaire) ;
- répartir équitablement ses bénéfices entre le développement de son activité de création et de diffusion de spectacles, la rémunération de ses salarié-e-s permanent-e-s, des dons à des associations participant de sa mission et ses actionnaires. Le partage du bénéfice réalisé sera soumis à la décision du comité de suivi de la mission.

Les partenaires signataires de la charte s'engagent à :

- favoriser l'accès à ses œuvres au plus grand nombre, dans un souci de démocratisation de la culture, notamment par le biais de places offertes pour assister à ses spectacles sur l'année ;
- proposer des tarifs réduits pour les publics éloignés de la culture (chômeur-euse, bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux, personnes en situation de handicap...).

Engagements pour un monde plus soutenable

Les partenaires signataires de la charte s'engagent à :

- proposer un catering végétarien favorisant les produits de saison, le vrac, et autant que possible les produits bio et locaux ;
- ne pas proposer de produits sur-emballés ni de bouteilles en plastique (la compagnie a ses propres gourdes) ;
- fournir une alimentation 100% végétarienne (œufs et fromages acceptés et appréciés).

La Poursuite du Bleu s'engage à :

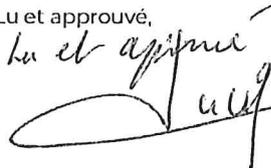
- adopter une alimentation 100% végétarienne : La Poursuite du Bleu ne financera que des repas végétariens (œufs et fromages acceptés et appréciés) ;
- ce que ses scénographies (décors, costumes, accessoires, matériel informatique) ne dépassent pas un volume utile de 6m³ en tournée afin de limiter les émissions liées à ses déplacements ;



- considérer l'achat de matériaux, décors, matériel informatique et costumes neufs comme un dernier recours après avoir exploré la seconde main, le réemploi, la réparation et la réutilisation ;
- réaliser une fresque du climat auprès de tout-e salarié-e embauché-e pour une période de plus d'un mois ;
- n'accepter aucun mécénat, partenariat ou sponsoring d'entreprise qui ne se serait pas engagée à respecter les accords de Paris ;
- privilégier systématiquement l'usage des transports en commun et des mobilités douces à celui des transports individuels et carbonés ;
- renoncer définitivement à l'usage de l'avion ;
- former, autant que possible, les professionnel-le-s et étudiant-e-s du secteur culturel aux enjeux énergie-climat ;
- mettre en place, pour toute exploitation en lieu fixe de plus de trois semaines, un système de monnaie locale valorisée chez des partenaires engagé-e-s pour la transition écologique et sociale du territoire où elle se produit. Cette monnaie locale sera à destination de ses spectateur-ric-e-s ;
- nourrir son travail créatif d'un axe scientifique et d'une importante recherche documentaire. Elle produira, pour toute création, une bibliographie scientifique et documentaire libre d'accès ;
- donner libre accès à tous les supports de formation produits par ses soins dans un souci de diffusion de la formation aux enjeux de la transition écologique et sociale ;
- suivre, mesurer et publier l'empreinte carbone de ses créations et de ses tournées à minima sur les postes suivants : alimentation des équipes, transports des équipes, fret du matériel et des décors, achats et amortissements.
- faire signer la présente charte d'engagement à tout-e salarié-e embauché-e pour une période de plus d'un mois, et aux partenaires qui souhaitent collaborer avec La Poursuite du Bleu.

Signature de la charte

Lu et approuvé,

Lu et approuvé




La Poursuite du Bleu - Charte écologique et sociale - version mars 2023

3

FICHE TECHNIQUE

Coupures



Mise à jour Juillet 2024

Contacts techniques

Régie générale

Guillaume Janon

06 58 11 67 00

guillaume.janon@gmail.com

Régie lumière

Angélique Bourcet

06 63 44 29 80

angelique.bourcet@gmail.com

Régie

Frédéric Evrard

06 40 95 67 59

fred.regie@gmail.com

Régie

Erwan Temple

06 64 30 89 42

erwan.temple@posteo.net

Contacts La poursuite du Bleu

Chargée de production

Lucy Decronumbourg

06 45 07 70 87

lucy@lapoursuitedubleu.fr

Attachée de production

Clémentine Armand

06 32 57 45 08

clementine@lapoursuitedubleu.fr

Chargée de diffusion Les Béliers en Tournée

Camille Bouzon

06 30 51 71 03

diffusion@beeh.fr / camille@beeh.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette fiche technique est adaptée à un lieu standard et équipé et se veut la plus complète possible.

Cependant, celle-ci peut être amenée à évoluer, notamment pour l'adapter aux capacités et aux contraintes du lieu d'accueil.

L'organisateur.trice s'engage à répondre, au mieux, à nos demandes techniques et aucune modification ou adaptation ne pourra se faire sans l'accord préalable du.de la régisseur.e général.e de la compagnie.

Sauf précision contraire du type « fourni par la compagnie », tout le matériel technique demandé est à fournir par le lieu d'accueil.

Une pré-implantation lumière, son et plateau est nécessaire avant l'arrivée des régisseur.e.s de tournée et le planning, fourni plus bas, tient compte de cette pré-implantation.

Résumé du spectacle :

Ce soir, dans l'assistance, personne n'y comprend plus rien.

Comment Frédéric, maire écologiste, agriculteur, jeune père de famille, engagé, rêveur, recyclage, circuit-court, pistes cyclables et festival de musique débranchée... bref, comment Frédéric a-t-il pu décider seul, et dans le secret, du déploiement de la dernière génération d'antennes-relais partout dans la commune ?

Coupures est une pièce qui aborde la place que le public occupe, ou plutôt celle qu'il n'occupe pas, dans le débat démocratique.

Durée du spectacle : 1h30, sans entracte

[Accès, pour les artistes, au plateau et aux loges 2h avant chaque représentation]

Équipe artistique et technique de tournée : 9 personnes.

→ 5 comédien.nes, 1 violoniste, 2 régisseur.e.s, 1 administratrice

Disposition scène/salle idéale : Plateau de plain-pied et salle en gradins.

Jauge : 700 personnes maximum (cependant, selon la configuration public du lieu d'accueil, attention aux places extrêmes côté qui pourraient poser problème pour une bonne visibilité du spectacle)

INFORMATION IMPORTANTE POUR LA BILLETERIE

Pour les besoins du spectacle une place en salle doit être réservée pour un de nos comédiens au premier rang à cour.

L'emplacement exact dépend de la configuration de la salle.

Cette place sera définie par nos soins suite à la réception des plans de la disposition des sièges par rapport au plateau.

MONTAGE/PERSONNELS

La compagnie se déplace avec un véhicule type berlingot 3m3.

Prévoir l'accès et le stationnement gratuit sur le lieu d'accueil.

Merci de prévoir au moins 2 personnes en aide au déchargement et rechargement du véhicule.

SERVICES DE MONTAGE NÉCESSAIRES : 2 services de 4h (répétition avec les artistes compris)

PERSONNELS NÉCESSAIRES : 1 régisseur.e lumière, 1 régisseur.e son/vidéo, 1 régisseur.e plateau et 1 électro.

Pré-implantations lumière, son et boîte noire nécessaires avant l'arrivée des régisseur.e.s de la compagnie.

Durée démontage et chargement : 1h00 (à l'issue de la dernière représentation)

PLATEAU

Cage de scène noire, sans aucune découverte ni fuite de lumière parasite, avec possibilité d'accroches machineries, lumières, vidéo et pendrillons au-dessus de la scène (perches/gril)

Une pré-installation est nécessaire.

NB : *les frises ne sont pas indispensables sur ce spectacle. Du moins, il n'est pas nécessaire de cacher au public les projecteurs accrochés au gril.*

TYPE : frontal

PENTE PLATEAU : le spectacle peut se jouer sur un plateau ayant une pente allant de 0% à 3%.

DIMENSIONS PLATEAU :

◦ **IDÉALES, hors proscenium non équipé** :

Ouverture De mur à mur : 18m
Entre pendrillons à l'italienne au point le plus fermé : 5m60

Profondeur Nez de scène/rideau de fond de scène : 8m
(pas de passage derrière le rideau de fond de scène)

Hauteur sous porteuses lumière : 6m

◦ **MINIMUM, hors proscenium non équipé :**

Ouverture De mur à mur : 8m

Profondeur Nez de scène/rideau de fond de scène : 5m
(pas de passage nécessaire derrière le rideau de fond de scène)

Hauteur sous porteeses lumière : 4,5m

NB : Ces préconisations minimum peuvent être revues à la baisse en fonction de l'espace scénique du lieu d'accueil proposé.

Merci de prendre dans ce cas contact avec la régisseuse lumière du spectacle pour étudier la faisabilité.

PENDRILLONNAGE ET REVÊTEMENT :

- Plusieurs plans de pendrillons noirs à l'italienne, sans découverte.
- 1 rideau de fond de scène noir
- Sol noir (tapis de danse noir de préférence)
- **Noir, le plus dense possible, sur scène et en salle**

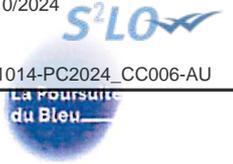
COULISSES ET ACCÈS SALLE :

- Entrée/sortie des artistes pendant le spectacle (prévoir un éclairage discret et bleuté en coulisse jardin et cour)
- Prévoir une table d'accessoires avec éclairage au-dessus et en-dessous de celle-ci
- Prévoir un portant avec cintres au plateau
- Accès scène/salle indispensable pendant le jeu. Prévoir un escalier à jardin et un escalier à cour.
- Pour rappel, merci de réserver une place en salle, au premier rang à cour, pour un des comédiens (cette place sera définie en amont, en fonction de la disposition des sièges du public)

SCÉNOGRAPHIE

Le décor du spectacle est constitué de :

- 2 châssis en métal de 220x300cm, démontables en 8 pièces (pouvant se réduire aux dimensions 200x300cm)
- Entoilage lin, tendu par scratch.
- 2 morceaux de taps noir 220x300cm, fixés à l'arrière des châssis par scratch
- 4 béquilles en métal de soutien châssis « aménagées » avec étagères et tringles



- 8 tabourets noir/métal
- 1 suspension en métal noire + chèvre d'accroche
- 1 « tiré-lâché »
- 4 sacs de sables (toiles noires)

NB : tous les éléments sont ignifugés.

INFORMATION IMPORTANTE

Un comédien fume une cigarette roulée (sans tabac) à plusieurs moments du spectacle.

ACCESSOIRES À FOURNIR PAR LE LIEU D'ACCUEIL

- Plusieurs gueuses, pour lester les chèvres
- Prévoir un aspirateur pour le démontage : des confettis et de la farine sont utilisés pendant la représentation

RÉGIES

Les régies lumière, son et vidéo sont assurées par un.e seul.e régisseur.e et toutes gérées par ordinateur.

La console lumière du lieu est nécessaire uniquement au réglage des projecteurs.

Merci de placer la régie en salle, en fonction de la jauge.

LUMIÈRE

Une pré-installation est nécessaire.

Notre demande de matériel lumière écrite ci-dessous peut être adaptable. Cependant, un prêt ou une location de matériel sera appréciée, si besoin est.

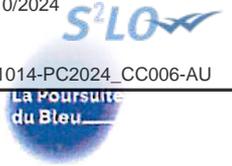
Console et blocs de puissance

- 48 circuits (salle comprise), répartis sur 60 lignes individuelles (courbe linéaire) dont 1 circuit au sol en avant scène jardin, pour notre abat-jour suspendu au gril
- 2 directs 220V au gril (2 video-projecteurs)
- Régie lumière gérée par ordinateur [logiciel Dlight] – fourni par la compagnie -.

NB : La console lumière du lieu sera n nécessaire pour les réglages lumière.

Projecteurs (listing idéal)

- 12 PC 2kW, lentille claire
- 16 PC 1kW, lentille claire



- 4 découpes 2kW, type 714SX
- 9 découpes 1kW, type 613 SX
- 17 PAR 64 1kW (lampes CP60, CP61 et CP62)
- Au moins 7 PAR Led, type Rush MH6
- Horiziodes pour l'éclairage de salle (cet éclairage ne devra pas déborder sur le plateau)

NB : l'utilisation de PC et découpe LED est possible.

Accessoire

- 1 Iris (selon le matériel du lieu et/ou le placement de la perche de face)

Consommable

- Lee filter 022, 101, 152, 201, 202, 210, 213, 232, 712
- Rosco #132

NB : la compagnie possède un kit de gélâtines, si besoin.

Merci d'envoyer les plans et fiche technique du lieu d'accueil, en amont, aux adresses suivantes : angelique.bourcet@gmail.com ; guillaume.janon@gmail.com et clementine@lapoursuitedubleu.fr

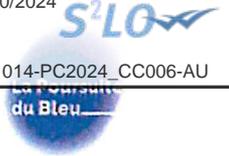
Une adaptation du plan de feux sera réalisée pour chaque lieu d'accueil.

SON

Une pré-installation est nécessaire (câblage et installation des enceintes)

- 1 plan de diffusion stéréo en façade [puissance adaptée à la jauge de la salle], avec Subs séparés.
- 2 enceintes en side avant scène Jardin/Cour, suspendues ou sur pied.
- 1 enceinte sur pied, placée derrière le châssis de jar (retour violoniste)
- 1 kit HF avec DPA 4099 + clip violon
- Micros statiques en bord plateau (lorsque l'acoustique n'est pas bonne et/ou la jauge très importante)
- 1 micro SM58 sans fil avec récepteur HF
- 1 câble mini-jack stéréo pour raccorder l'ordinateur à la console son
- 1 DI stéréo en sortie de l'ordinateur
- 1 console son, de préférence numérique
- Régie Son gérée par ordinateur [logiciel Qlab] – fourni par la compagnie -

Un technicien son d'accueil devra être prévu pour les balances des micros.



VIDÉO

- 2 video-projecteurs Optoma HD35UST 3600 lumens, ultra courte focale (placés au grill) – fournis par la compagnie
- 2 paires d'émetteur/récepteur HDMI/SDI – fournies par la compagnie -
- 2 tourets de 50m de câblage SDI – fournis par la compagnie -
- Régie Vidéo gérée par ordinateur [logiciel Qlab] - fourni par la compagnie -

NB : Nous n'utilisons pas de shutter. Nous n'avons donc pas besoin de DMX au niveau des VP.

LOGES

Au mieux, prévoir :

- 3 loges pour 3 comédiennes avec accès direct à la scène
- 3 loges pour 3 comédiens avec accès direct à la scène
- 1 loge pour 2 régisseur.e.s et 1 administratrice

Sinon, prévoir 2 grandes loges au minimum avec :

- Mobilier en loges : tables avec éclairage, chaises, miroirs, serviettes éponges, portants avec cintres
- Prévoir retour son
- Accès WC, lavabo, douche avec savon

Prévoir le jour du montage et de la représentation un catering **végétarien** (pas de viande ni poisson/fruits de mer. Oeufs et fromages appréciés) et diverses boissons (café, thé, jus de fruits), fruits secs, fruits de saison, pain...

Merci de privilégier autant que possible les produits bio, en vrac et en circuit court.
Merci d'exclure toute bouteille en plastique et de limiter au maximum les emballages.

RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

Pour les repas directement pris en charge par le lieu d'accueil, merci de prévoir 9 repas **végétariens** (pas de viande ni poisson. Oeufs et fromages appréciés).

Les artistes dîneront après la représentation.



Contacts techniques
RG : Guillaume Janon 06.58.11.67.00
Lum : Angélique Bourcet 06.63.44.29.80

COUPURES

PLAN DE FEUX

Echelle 1/50e

PLAN DE FEUX TYPE

NOMENCLATURE

THCE	Découpe 2kW, 714SX (loutes au grill)	x 4
THCE	Découpe 1kW, 613SX (loutes au grill)	x 9
THCE	Découpe 1kW, 614S (0 au grill)	x 0
THCE	Découpe 1kW, 614SX (0 au grill)	x 0
THCE	PC 2kW, RJ, lentille claire (lous au grill)	x 12
THCE	PC RJ 1kW, lentille claire (lous au grill)	x 16
THCE	PAR 64 CP62 (lous au grill)	x 1
THCE	PAR 64 CP61 (lous au grill)	x 0
THCE	PAR 64 CP60 (lous au grill)	x 16
THCE	PAR LED RUSH MH6 (lous au grill)	x 7

LEE FILTER 1022/L101/L152/L201/L202/L210/L213/L232/L712 #132

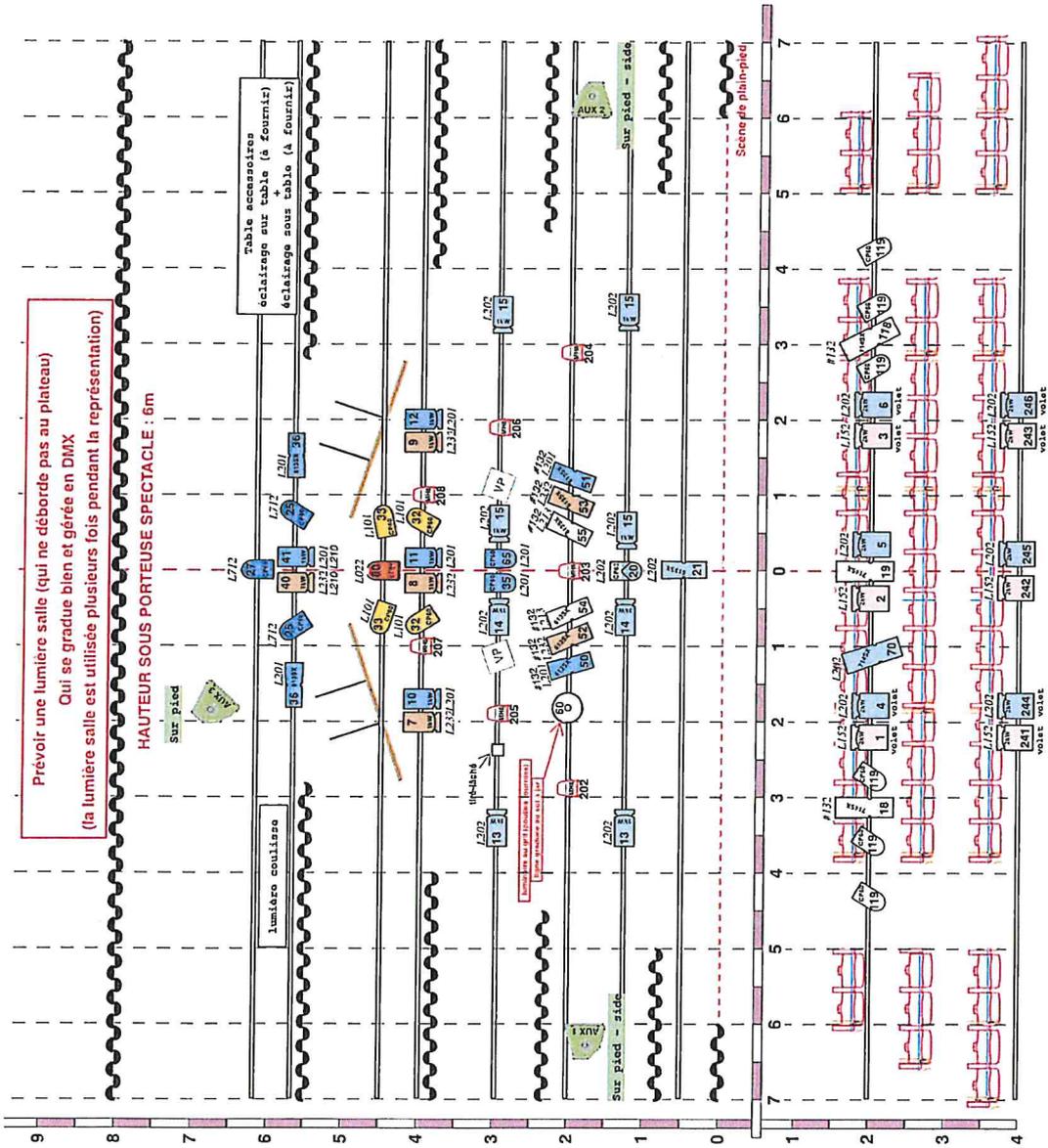
ROSCO #132

petit tiré-lâché machinerie (CIE)

luminaire avec abak-four machinerie (CIE)

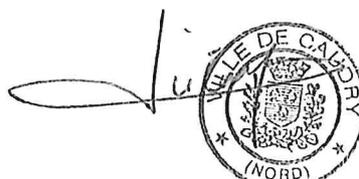
Encoinçs (retour + 2 side sur pied + Face Stréto)

Prévoir un kit HF 4099 avec clip violon



Lucy Decronboug
Chargée de production

Fiche technique - Coupures
La Poursuite du Bleu - 23 Boulevard Barbès, 75018 Paris
lapoursuitedubleu.fr



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	PC2024_CC006
Objet :	Décision de Monsieur le Maire - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Coupures" du 26/11/20214 à 20h30
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20241014-PC2024_CC006-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	948 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : doc06488520241018142002.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20241014-PC2024_CC006-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	7.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2024 à 14h54min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2024 à 14h54min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2024 à 14h54min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2024 à 14h54min51s	Reçu par le MI le 2024-10-18